

Loi Travail : Gagnons le match retour !

Le gouvernement a fait adopter la Loi Travail par la force.

C'est le retour en arrière le plus important que nous ayons connu.

Sur de nombreux points la Loi Travail ramène les salariés au 19^e siècle :

- L'accord d'entreprise prévaut même s'il est moins favorable que l'accord de branche ou la Loi.
- Même en l'absence de difficultés financières, des « accords » d'entreprise peuvent imposer des baisses de salaire et une hausse du temps de travail ; le refus du salarié entraîne un licenciement pour cause réelle et sérieuse sans garantie de reclassement ni d'indemnités.
- Un « accord » d'entreprise peut baisser le taux de majoration des heures supplémentaires à 10% (contre auparavant 25% les 8 premières heures, et 50% au-delà)
- etc, etc...

La Loi Travail c'est travailler plus, gagner moins, et être viré plus facilement...



Nous sommes tous concernés, nous et nos enfants...

Au nom de quoi devrions-nous travailler dans des conditions plus défavorables que celles de nos parents, et nos enfants dans des conditions plus défavorables que les nôtres ?

Rien ne justifie le renoncement aux droits et aux acquis des salariés dans un contexte de doublement du PIB de la France en 30 ans, et d'explosion des bénéfices des entreprises du CAC 40, des revenus financiers non soumis à cotisations sociales, des exonérations de cotisations patronales, des cadeaux aux entreprises...

En dépit de la promulgation de la loi, rien n'est perdu :

le retrait peut être obtenu par la mobilisation de tous

(souvenons-nous du combat victorieux contre la loi CPE en 2006...)

le 15 septembre 2016

à l'appel de la CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, FIDEL, UNL

Pour l'abrogation de la Loi Travail

Mobilisons-nous par la grève et dans la rue !

A Pôle-Emploi les agents publics font grève par journée entière ; les salariés privés peuvent le faire pour une journée ou quelques heures, voire seulement une heure...

Alors n'hésitez pas à vous mobiliser !